

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**21^{ème} session du Groupe de travail sur l'Examen Périodique
Universel**

Examen du rapport du Kirghizstan

Déclaration de la Délégation du Royaume du Maroc

Genève, 19 janvier 2015

Monsieur le Président,

conduite
SEM. Abdylrahman Mamataliev
Vice Premier ministre

Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation du Kirghizstan et la féliciter pour la présentation du rapport national au titre du deuxième cycle de l'Examen périodique Universel.

La délégation du Royaume du Maroc salue les efforts importants déployés par la République Kirghize en faveur de la promotion et la protection effective des droits de l'homme comme en témoignent les nombreuses mesures et initiatives de renforcement du cadre institutionnel et législatif entreprises dans le sillage du processus de réforme constitutionnelle engagé depuis 2010.

Nous notons avec grande satisfaction la consécration, dans la nouvelle constitution, de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le ferme engagement de la République kirghize de s'acquitter des obligations internationales qui leur incombent dans ce domaine.

Nous saluons également l'importance accordée au renforcement de l'indépendance et de la transparence du système judiciaire ainsi que les mesures prises en matière d'éducation et de formation aux droits de l'homme au profit des magistrats et du personnel de la justice.

Ma délégation félicite les autorités kirghizes pour le grand intérêt qu'elles accordent à la lutte contre la torture à travers la ratification de la Convention contre la torture et de son protocole facultatif, l'adoption d'un plan national d'action contre la torture la création du Centre national contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nous saluons, par ailleurs, les efforts déployés pour la protection des droits des catégories vulnérables et les mesures de prévention et de répression de la traite des êtres humains.

Enfin, ma délégation souhaite soumettre les deux recommandations suivantes:

1. Poursuivre les efforts déployés dans le cadre de la politique interethnique et de la protection des minorités ethniques.
2. Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

envisager de.